



Groupe de travail sur la main-d'œuvre psychologue

Compte rendu de la rencontre du 30 juin 2011- 13h30 à 15h30

Pour Montréal : 3725, rue St-Denis, salle S-133

Pour Québec : 1005 Chemin Sainte-Foy, salle SS-60

<p>Présences :</p> <p>Sweeney, Isabelle ACJQ Picard, Réjean ACRDQ Girouard, Nicolas AERDPQ McGurrin, Johanne APTS Robert, Martine APTS Perras, Denis AQESSS Bérubé, Huguette AQESSS Loubier, Paul Association des psychologues du Québec Beaulieu, Yves Coalition pour l'accessibilité aux services des psychologues dans le réseau public québécois Routhier, Georges Coalition pour l'accessibilité aux services des psychologues dans le réseau public québécois Dussault, Julie CSQ Carbonneau, Joan DGPRM, MSSS Harbour Marika DGPRM, MSSS Le Beau Gilles DGPRM, MSSS Dumas, Patricia DGSS, MSSS Alonzo, Agnès Fédération interuniversitaire des doctorants en psychologie Laberge, Geneviève Fédération interuniversitaire des doctorants en psychologie Langlois, Ginette FP-CSN Duval, Mylène FP-CSN Dussault, Julie FSSS-CSN Goulet, Laurier FSSS-CSN Poirier, Nancy FSSS-CSN Tremblay, Jean-Paul FSSS-CSN Dion, Françoise MELS Lemieux, Marie-Josée Ordre des psychologues</p>	<p style="text-align: center;"><u>PROJET D'ORDRE DU JOUR</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Tour de table 2. Mandat du groupe de travail <ol style="list-style-type: none"> a. Présentation et adoption du mandat b. Composition c. Statut du groupe de travail d. Mode de fonctionnement 3. Situation des psychologues travaillant dans le réseau de la santé et des services sociaux 4. Plan de travail <ol style="list-style-type: none"> a. Présentation du document de travail b. Autres mesures proposées par le groupe de travail c. Échéancier 5. Varia 6. Prochaine rencontre
---	--

<p>Absences:</p> <p>Gingras Pierre AQESSS Courtemanche, Marcel AQESSS Lepage, Josée DGSSMU, MSSS Delorme, André DGSSMU, MSSS Beaulieu, Stéphane Ordre des psychologues Lorquet, Édith Ordre des psychologues Lehoux, Véronique MELS</p>	
---	--

Sujet	INFORMATION / ACTIONS / SUIVI	Décision	Responsable	Échéance
1. Tour de table	Un tour de table est fait pour présenter les participants.			
2. Mandat du groupe de travail	<p>a) Présentation et adoption du mandat Un survol du document est fait. En lien avec différents commentaires apportés par des membres du groupe, Gilles Le Beau précise que ce groupe de travail n'a pas le mandat de négocier la rémunération des psychologues et rappelle que la négociation des conventions collectives concernant la rémunération est un sujet qui a fait l'objet d'une entente convenue entre les deux parties négociantes. Il peut toutefois documenter la situation en lien avec la possibilité qu'offre l'article 67 de la Loi sur l'Équité salariale et travailler avec les autorités compétentes afin d'appliquer cet article à la situation des psychologues.</p> <p>b) Composition La composition se veut le plus large possible afin de représenter toutes les instances concernées par les psychologues travaillant dans le réseau de la santé et des services sociaux.</p> <p>c) Statut du groupe de travail Le présent groupe de travail est un groupe consultatif qui a pour mandat de faire des recommandations aux autorités du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Par ces travaux, il peut influencer les décisions prises dans d'autres instances décisionnelles.</p> <p>d) Mode de fonctionnement Il est prévu que le groupe de travail se rencontre de trois à quatre fois par année. Les travaux recommandés par les membres du groupe se feront entre les rencontres, par l'équipe du MSSS en collaboration avec certains membres du groupe, lorsque requis. Certains travaux plus pointus seront également abordés par d'autres comités notamment ceux prévus dans les conventions collectives. Le présent groupe de travail</p>			

Sujet	INFORMATION / ACTIONS / SUIVI	Décision	Responsable	Échéance
	<p>pourra faire des propositions à ces comités et un suivi sera fait sur les suites qui leur seront données. À cet effet, le groupe de travail devra se fixer des priorités d'action en lien avec ses comités, mais également en fonction des difficultés vécues dans les établissements du réseau.</p> <p>Un compte rendu de la rencontre sera transmis à tous les participants.</p>			
<p>3. Situation des psychologues travaillant dans le réseau de la santé et des services sociaux</p>	<p>À la suite de la présentation d'un document sur la situation des psychologues, monsieur Le Beau mentionne qu'au niveau national les données reflètent des tendances générales et que ces dernières ne sont jamais aussi précises qu'elles peuvent l'être au niveau local. Des travaux seront faits au cours de l'été et l'automne afin de revoir le pourcentage attribué au facteur d'évolution des besoins et d'obtenir les données sur les postes vacants au 31 mars 2011. Pour ce dernier élément, des mesures de contrôle de la qualité des données seront mises en place afin d'obtenir une donnée la plus fiable possible. Malgré les commentaires, l'indicateur portant sur les postes vacants est fiable et intéressant pour des travaux de projections de main-d'œuvre à un niveau macro.</p> <p>Plusieurs participants mentionnent que la solution à la problématique ne passe pas par l'augmentation du nombre d'admissions dans les programmes d'études étant donné que le Québec a plus de la moitié des psychologues autorisés du Canada (7376 sur les 15 780 autorisés au Canada en 2008 selon les données de l'ICIS)¹. Monsieur Le Beau précise que dans le cadre des travaux de planification de main-d'œuvre du MSSS, c'est une façon générale de présenter les données, peu importe le titre d'emploi. Le MSSS doit également se questionner sur les besoins de main-d'œuvre de l'ensemble des secteurs d'activité tant privé que public pour répondre à tous les besoins de la population.</p> <p>Il est proposé de faire une nuance entre les problèmes d'attraction et de rétention. On mentionne également qu'il serait pertinent de bien documenter la situation afin de départager ces deux éléments. L'Association des psychologues a déjà fait un sondage auprès de leurs membres sur les motivations à travailler ou non dans le réseau public de santé et de services sociaux. Les résultats pourront être transmis au MSSS pour alimenter les travaux du groupe de travail.</p> <p>Certains participants disent que le problème de rétention des psychologues d'expérience amène une perte d'expertise importante pour encadrer la relève et répondre à des clientèles qui ont des problématiques complexes. Elle a donc des impacts sur l'efficacité et la qualité des services offerts. D'autre part, les jeunes psychologues ne restent pas dans le réseau public de santé et de services sociaux. L'investissement nécessaire pour former la relève est donc continuellement à</p>	<p>Transmettre les résultats du sondage aux représentants du MSSS</p>	<p>Paul Loubier Association des psychologues du Québec</p>	

¹ Profil provinciaux de 2008 des dispensateurs de soins du Canada : un regard sur 27 professions de la santé, Institut canadien d'information sur la santé, 2010,

Sujet	INFORMATION / ACTIONS / SUIVI	Décision	Responsable	Échéance
	<p>recommencer. Ils remarquent également dans leurs milieux de travail, un mouvement important vers des emplois à temps partiel. Cette situation a un impact sur la qualité de la supervision offerte à ses psychologues, leurs participations aux équipes multidisciplinaires et sur l'accessibilité de soins de qualité.</p> <p>De plus, le secteur privé ne peut offrir l'ensemble des services requis par la population. Indépendamment de la capacité de payer des usagers, certaines problématiques complexes ne peuvent être prises en charge que par le réseau public.</p>			
4. Plan de travail	<p>Plusieurs discussions ont lieu sur les mesures proposées dans le plan de travail.</p> <p>Concernant la révision de l'organisation du travail, le représentant de l'AERDPQ mentionne que les expériences de réorganisation du travail initiées dans les établissements jusqu'à maintenant, notamment à l'IRDQP, sont positives. Il est essentiel de miser sur la complémentarité entre les techniciens et les professionnels. On mentionne également que plusieurs psychologues ont le sentiment de ne pas être utilisés au meilleur de leurs compétences par les établissements, la révision de l'organisation du travail aurait donc un impact direct. La mise en application de PL21 et l'impact sur les responsabilités des psychologues peuvent être une opportunité pour élaborer des projets de réorganisation du travail tout en répondant à la fois au problème de rétention. La difficulté demeure de généraliser une expérience à un autre milieu de travail. Dans cette optique, c'est le rôle du MSSS d'augmenter la collaboration interprofessionnelle et interétablissement pour optimiser le transfert de ces expériences et connaissances entre les établissements du réseau.</p> <p>Concernant les possibilités de bourses pour les étudiants, le parallèle sera fait à partir de l'expérience du MSSS avec les pharmaciens. Plus spécifiquement pour les psychologues, on suggère de regarder si le fait d'offrir des bourses peut avoir un impact positif sur la durée des études. L'internat se fait régulièrement à temps partiel pour que l'étudiant puisse travailler et avoir ainsi une rémunération.</p> <p>Le même argumentaire peut être utilisé pour la rémunération de l'internat. Ce dernier peut également avoir un impact sur la rétention en encourageant à rester dans l'établissement. Toutefois, le manuel d'agrément de l'Ordre des psychologues prévoit que l'étudiant doit avoir accès à une multitude de clientèles. Cette condition est plus difficile à rencontrer dans un petit établissement. On rappelle également que l'internat est rémunéré dans les autres provinces. La représentante de la Fédération interuniversitaire des doctorants en psychologie nous informe avoir en sa possession</p>	Transmettre l'étude aux représentants du	Fédération interuniversitaire des doctorants	

Sujet	INFORMATION / ACTIONS / SUIVI	Décision	Responsable	Échéance
	<p>une étude qui indique que c'est rentable pour le réseau public d'accorder une rémunération aux internes au niveau de la rétention.²</p> <p>Étant donné les critères prévus dans le manuel d'agrément de l'Ordre des psychologues, la supervision des internats doit généralement être faite par des psychologues d'expérience. Cette supervision demeure une charge de travail supplémentaire et importante qui pourrait être accompagnée d'une reconnaissance monétaire et d'autres formes de reconnaissance comme l'accès à de la formation continue et à de meilleures conditions (locaux pour les internes, ordinateurs...).</p> <p>On suggère la possibilité d'une prime équivalente à la prime de psychiatrie et les congés mobiles. Certains mentionnent que des mesures ont déjà existé pour les orthophonistes et les audiologistes à savoir d'ajouter une semaine de vacances, mais que cette mesure a été abandonnée.</p> <p>Lors des travaux du MSSS, on veut s'intéresser à la formation initiale de psychologues en lien avec les besoins en psychologie dans le réseau et faire des recommandations, car on constate une tendance vers les études dans le champ de la recherche qui impliquent plus d'années d'études.</p> <p>La priorité pour l'ensemble des membres du groupe de travail demeure l'élément du plan de travail qui touche la rémunération des psychologues (évaluer la possibilité de mettre en place des mesures d'attraction et rétention pour travailler dans le réseau public de santé et de services sociaux avec conditions de disponibilité minimale). À cet effet, les nouvelles données de main-d'œuvre devraient être disponibles à la fin septembre.</p> <p>En deuxième priorité, on demande également d'évaluer la possibilité d'un internat rémunéré.</p> <p>Ces priorités n'excluent pas les autres éléments du plan de travail, car ceux-ci seront également pris en considération au cours des prochains mois.</p>	<p>MSSS</p> <p>Documenter l'expérience des orthophonistes et audiologistes</p>	<p>en psychologie</p> <p>Joan Carbonneau</p>	
5. Varia	Aucun élément n'est ajouté au point varia.			
6. Prochaine rencontre	Aucune date n'est arrêtée. La prochaine rencontre se tiendra lorsque les travaux concernant les priorités énoncées seront avancés. On prévoit qu'elle pourrait être à la fin du mois de septembre.	Convoquer la prochaine rencontre	Marika Harbour	Septembre 2011

² La FIDEP veut spécifier que sa représentante n'a pas tenu ce propos lors de cette réunion.